

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
2 juillet 2020**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés

Article 2 de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich